



Fonds Solidarité Santé Navale

APPEL A PROJETS 2025

CADRE DE PRESENTATION DES PROJETS

Il est recommandé aux postulants de suivre au plus près le cadre de présentation suivant. Chaque projet sera évalué par le Conseil scientifique du FSSN en tenant compte de chaque élément exposé dans ce cadre de présentation type.

Titre du projet : action proposée.

1. Opérateur : capacités humaines, techniques et financières – Expertise.

Présentation de l'organisation qui pilote le projet : identification, responsables, description succincte des actions déjà menées, des résultats obtenus et des partenariats passés notamment avec d'autres opérateurs ou des structures officielles nationales ou locales.

Dans le cas d'associations situées en France, il est nécessaire de s'appuyer sur une association locale, source de l'origine du projet et participant effectivement à la mise en œuvre du projet.

L'identification administrative de l'association locale est requise.

2. Analyse du contexte.

Présentation globale de la situation du pays/de la région et/ou du secteur dans lequel l'action doit être menée.

Indicateurs de santé disponibles et grandes lignes des politiques nationales dans le domaine ou dynamismes locaux quand ils existent.

3. Objectifs du projet.

Définition de l'objectif global fixé : domaine à améliorer ou problème à résoudre.

Énumération des objectifs spécifiques qui doivent permettre d'atteindre l'objectif global.

Préciser l'adéquation, ou l'intégration éventuelle, avec les politiques publiques nationales dans le domaine concerné.

Fournir l'approbation éventuelle d'une autorité régionale ou nationale de santé.

4. Résultats attendus et cohérence avec les objectifs.

Préciser les résultats attendus pour chaque objectif spécifique du projet au terme des actions envisagées, et montrer leur cohérence avec les objectifs.

5. Description des activités à réaliser pour atteindre les objectifs.

Donner une description précise des actions qui seront mises en œuvre, de leur organisation pratique, et des étapes préparatoires nécessaires. Des étapes intermédiaires seront prévues pour les projets programmés sur plusieurs années.

Dans les programmes de prévention ou de formation, le contenu de la formation doit être détaillé, préciser les messages fondamentaux et ce qui doit être retenu par les participants. Les formateurs doivent être clairement identifiés, avec leurs compétences particulières.

Concernant la mise en place d'équipements, il est nécessaire de prévoir comment seront réalisés l'entretien et la maintenance et quel en sera le financement.

Préciser quelles sont les mesures envisagées pour la pérennité du projet à long terme.

6. Echancier des activités.

Indiquer la chronologie des différentes phases du projet.

7. Faisabilité du projet dans le contexte local.

Montrer comment le projet est réalisable dans le contexte local, acceptable pour les populations ciblées, et réaliste en volume afin d'éviter l'épuisement des équipes chargées de la mise en œuvre.

8. Bénéfice pour les populations.

Préciser à qui bénéficient ces actions, en fonction des besoins identifiés, et s'il s'agit de bénéfices immédiats ou à long terme (prévention).

9. Efficacité et efficience des moyens mis en œuvre.

Décrire les moyens humains et matériels qu'il est prévu de mettre en œuvre pour permettre l'aboutissement des objectifs.

Décrire les moyens mis en œuvre par les partenaires et éventuellement les services officiels.

10. Budget prévisionnel.

Fournir une description précise du budget prévu pour le projet, exposant les dépenses prévues pour chaque objectif spécifique, un prévisionnel détaillé exposant les dépenses prévues, en s'appuyant sur d'éventuels devis (à fournir), et l'utilisation précise des fonds alloués, ainsi que les différentes sources de financement le cas échéant.

En cas de cofinancement, l'action financée par le FSSN devra être ciblée et détaillée.

Bien tenir compte des critères de non-éligibilité en matière de budget exposés plus haut.

11. Analyse d'impact du projet.

Evaluer les forces, les faiblesses et les risques prévisibles du projet.

Exposer les mesures prévues pour faire face aux difficultés potentielles.

12. Indicateurs d'évaluation et de pérennité.

Exposer les opérations prévues pour suivre le déroulement du programme et mesurer ses résultats.

Décrire les opérations prévues pour suivre le déroulement du programme et mesurer ses résultats.

Présenter les critères d'évaluation et les paramètres qu'il est prévu de mesurer, avant et après les actions, afin d'évaluer leur efficacité et la cohérence avec les objectifs. Cette préparation de l'évaluation du projet est un élément très important de sa solidité.

Préciser ce qui est prévu pour la mise en place des moyens de transition vers une autonomie des acteurs et pour le transfert de compétences.

Le Comité Scientifique du FSSN tiendra compte dans son évaluation de tous les items mentionnés ci-dessus. Pour certains projets, il pourra être nécessaire d'ajouter une mention :

- Sur le respect du droit international : respect des recommandations internationales concernant les médicaments non utilisés (MNU) et l'envoi de substituts alimentaires hors urgence.
- Sur l'éthique médicale : absence de toute discrimination dans l'accès aux soins. Si le projet a été soumis à un comité d'éthique (local, national), son avis sera transmis.